

Covid 19 / infection ou cas contact : les nouvelles règles d'isolement



Covid 19 / infection ou cas contact : les nouvelles règles d'isolement

En cas d'infection ou de cas contact, les règles d'isolement évoluent à partir de ce 3 janvier, afin de tenir compte de la diffusion du variant Omicron tout en maintenant la vie socio-économique.

Les voici récapitulées ci-dessous :

VOUS ÊTES...		POSITIF	CAS CONTACT
AVEC UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'isolement • Test antigénique ou PCR immédiat • Autotest à J+2, J+4* 	
AVEC UN SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 10 jours dans le cas contraire 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours • Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement 	
VOTRE ENFANT DE MOINS DE 12 ANS EST...			
*J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact		POSITIF	CAS CONTACT
QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 5 jours si le test PCR ou antigénique réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire 	<ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique ou PCR immédiat • Autotest à J+2, J+4* • Attestation sur l'honneur des parents de la réalisation de ces tests. S'ils sont négatifs, il peut aller à l'école 	

Plus d'informations à retrouver en cliquant ici :

Infection ou cas contact : les nouvelles règles d'isolement face au Covid-19 à partir du 3 janvier 2022 | Gouvernement.fr